

Assemblée Générale du 21 Février 2023

Rapport N°1

Délibération Rapport moral pour 2022

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 9

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 12

Délégués présents : Régis CHOPIN, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérome FASSET, Jean-Pascal FICHÈRE, Jean-Baptiste GAGNOUX, Dominique MICHAUD, Étienne ROUGEUX, Jean-Marie SERMIER, Chantal TORCK.

Délégués absents ayant donné pouvoir : Alain BIGUEUR (pouvoir à Étienne ROUGEUX), Séverine CALINON (pouvoir à Jean-Pascal FICHÈRE), Christian LAGALICE (pouvoir à Chantal TORCK)

Délégué absent non représenté : Julien STOLZ

Le Pays Dolois – Pays de Pasteur a connu une activité soutenue en 2022.

L'année a été marquée par la négociation du futur contrat « Territoires en action » avec le Conseil Régional (1).

Elle a vu des dossiers engagés de longue date se clore, avec notamment la signature de la convention pour l'accueil du public en Forêt de Chaux (2), se poursuivre, avec la mise en place progressive du Projet Alimentaire de Territoire (3), ou se relancer, avec le Contrat Local de Santé (4).

Une nouvelle mission est à l'étude, avec le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), en partenariat avec le Syndicat Mixte Doubs-Loue (5).

Enfin, le Pays Dolois répond à sa vocation première d'instance de dialogue permanent entre les 4 intercommunalités du nord Jura (6 et 8). Le Conseil de développement qu'il a mis en place accompagne sa réflexion comme celle des forces vives du territoire (7).

Les travaux de l'association se déroulent dans un esprit positif, empreint de dialogue et de respect de tous les partenaires.

1. Le futur contrat « Territoires en action »

Le dispositif « Cap Territoires » étant arrivé à échéance, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a complètement redéfini sa politique de soutien aux territoires. Il a lancé le dispositif « Territoires en action » en direction des Pays.

Le Pays Dolois - Pays de Pasteur s'est positionné pour participer à ce nouveau dispositif par une lettre du 24 Février 2022 adressée à la Présidente de la Région.

L'année 2022 a été marquée par la négociation du contrat. Celle-ci s'est notamment traduite par le déplacement à Dole du Vice-Président de la Région en charge de la cohésion des territoires, M. Éric HOULLEY. Les échanges ont également été suivis avec Mme Rim EL MEZOUGH, conseillère régionale référente du contrat.

De nombreuses discussions ont eu lieu, tant au sein du Pays, entre les Présidents et leurs directeurs, qu'en direction des élus et services de la Région.

Le contrat « Territoires en action » doit permettre de financer plusieurs projets structurants des EPCI membres du Pays Dolois répondant aux objectifs suivants :

- Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique,
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population,
- Faciliter l'accès à la santé pour tous,
- Favoriser les mobilités durables du quotidien.

Les projets soutenus devront remplir des critères d'éco-conditionnalité, à la fois sur la performance énergétique des bâtiments, l'aménagement des espaces publics et la sobriété foncière.

Le montant de l'enveloppe financière à laquelle le Pays peut prétendre s'élève à 3,335 millions d'euros, dont 800.000 euros au titre de la dotation « Ville moyenne » réservée spécifiquement à la Ville de Dole pour renforcer son rôle de centralité.

La démarche « Territoires en action » doit permettre aussi d'asseoir la candidature du Pays Dolois au FEDER rural, dont la Région est autorité de gestion.

Enfin, la signature du contrat, qui devrait intervenir courant 2023, pourra donner accès à des cofinancements de postes d'ingénierie territoriale pour le Pays Dolois, en particulier pour celui de la chargée de mission « Santé ».

2. La convention pour l'amélioration de l'accueil du public en Forêt de Chaux

Le Pays Dolois coordonnait depuis plusieurs années les travaux préparatoires à la signature d'une convention pour l'amélioration de l'accueil du public en Forêt de Chaux.

Ces travaux ont été ralentis par la crise sanitaire, puis par le désengagement de partenaires potentiels.

Finalement, la convention a été signée le 14 septembre 2022 aux Baraques du 14 à la Vieille-Loye entre le Pays Dolois, l'ONF, le Grand Dole, les communautés de communes du Val d'Amour et Jura Nord.

L'accord porte sur 448.600 euros HT d'investissement et 312.500 euros HT de fonctionnement jusqu'en 2026.

Il doit permettre :

- La rénovation et l'amélioration des équipements d'accueil de la zone ouest du massif (parcs animaliers, sentier de la Corne des Epissiers...),
- La réhabilitation de l'accueil et de la signalétique des portes d'entrée secondaires du massif de Chaux,
- Le renforcement de l'identité « Forêt de Chaux »,
- La matérialisation du plan de circulation routière dans la forêt,
- Le développement d'actions pour l'environnement (passerelle des scouts,...),
- La réfection de la voirie ouverte à la circulation.

Désormais, le Pays Dolois est en charge du Comité de Pilotage chargé de la mise en œuvre et du suivi de la convention.

3. Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) est un dispositif national mis en place par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 pour favoriser une alimentation de proximité et de qualité.

Le Pays Dolois a été officiellement labellisé « PAT en émergence » en Juin 2021.

Sur la base d'un diagnostic alimentaire réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, il a défini dix actions visant à :

- Mettre en relation les acteurs locaux, du producteur au consommateur,
- Accompagner le développement de productions locales de qualité,
- Agir pour une approche sociale et solidaire de l'alimentation.

Plusieurs de ces 10 actions ont avancé de façon significative durant l'année 2022. C'est notamment le cas du projet de mise aux normes, d'extension, de diversification de l'abattoir départemental de volailles de l'ESAT de Cramans.

De plus, des contacts ont été pris avec l'association Initiative Dole Territoires pour réfléchir à la façon de soutenir financièrement les porteurs de projet dans les domaines de l'agriculture et de la transition alimentaire.

Le Pays a aussi engagé un recensement des actions locales participant à lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser l'alimentation saine, et donner l'accès à une alimentation de qualité aux plus démunis.

Par ailleurs, ses équipes ont régulièrement participé aux travaux dits « Inter PAT », visant à coordonner les PAT du département du Jura, comme aux séminaires régionaux et visioconférences proposés par le Ministère de l'agriculture.

Un premier Comité de Pilotage du PAT a été organisé le 24 octobre 2022 à Dole. Il a permis de faire le point détaillé sur ces avancées.

4. Le Contrat Local de Santé (CLS)

Un Contrat Local de Santé est un document stratégique signé entre l'État, les collectivités locales et une pluralité de partenaires pour réduire les inégalités territoriales et sociales dans le domaine de la santé, mettre en cohérence les actions des signataires, et développer des actions nouvelles.

Les 4 EPCI du Pays Dolois ont pris au Printemps 2022 des délibérations concordantes pour relancer l'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du territoire.

Les axes potentiels du futur Contrat Local de Santé du Pays Dolois visent à :

- Développer l'offre de soins sur le territoire,
- Conforter les actions de prévention et de promotion de la santé,
- Agir sur l'environnement pour améliorer la santé.

Au cours de l'année 2022, l'Agence Régionale de Santé et le Pays Dolois ont actualisé le diagnostic local de santé qui datait de 2019, donc d'avant la crise sanitaire. Ce document permet d'avoir connaissance de l'organisation du territoire pour la santé, par exemple en recensant et localisant les médecins, les infirmiers, les autres professionnels médicaux et paramédicaux.

Le Pays Dolois a participé le 22 octobre 2022 au Centre Hospitalier de Saint-Yllie, à la présentation du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). Au cours de cette matinée de travail, il a été convenu que le futur Contrat Local de Santé comprendrait un volet consacré à la santé mentale. En accord avec le Directeur et le Président de la CME du CHS, il a été acté que le Pays porterait la « cellule des cas complexes », qui vise

notamment à accompagner les élus et les acteurs de terrain confrontés à des situations de personnes présentant des fragilités psychiques et porteuses de troubles à l'ordre public.

Enfin, l'année 2022 a vu des discussions avec l'ARS et le Conseil Régional pour obtenir des cofinancements pour le poste de chargé de mission « santé » qui doit être créé en 2023 au sein de l'équipe administrative du Pays.

5. Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

L'État encourage les territoires qui ne sont pas couverts par un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) à mettre en place des Projets Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE).

La démarche consiste à réunir les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la pêche...) dans un projet global visant à faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

Mandaté par le Bureau, le Président Jean-Marie SERMIER a écrit une lettre d'intérêt au Préfet le 12 Janvier 2022. Dans la foulée, une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture le 3 Février 2022 sous la présidence du Sous-Préfet Joel BOURGEOT.

L'année écoulée a permis d'appréhender le contexte local dans laquelle s'inscrirait l'initiative :

- La négociation difficile entre l'Etat et le monde agricole d'un arrêté sur la gestion de la ressource en eau en période d'étiage.
- La volonté de développer l'irrigation en plaine du Finage, pour économiser l'eau et diversifier la production agricole (légumes).
- La présence de l'industrie Inovyn sur notre territoire qui représente une part très importante du prélèvement de la ressource.

Au cours de l'année, plusieurs réunions ont permis de préparer un partenariat avec le Syndicat Mixte Doubs Loue. Ce dernier serait chargé de l'expertise, du portage technique, de la maîtrise d'ouvrage du diagnostic. Le Pays Dolois serait chargé de l'animation de l'instance de concertation.

6. Le cadre d'un dialogue permanent entre les 4 intercommunalités

En dehors des missions qui lui ont été confiées, le Pays Dolois est le cadre privilégié du dialogue entre les quatre intercommunalités qui le composent.

Les Présidents peuvent ainsi échanger leurs points de vue, coordonner leurs positions, réfléchir à de nouvelles synergies.

Par exemple, au cours de l'année 2022, ce dialogue a plus particulièrement concerné **la compétence « mobilité »**. La Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de mobilité (AOM). Chaque EPCI devait délibérer pour se saisir de la compétence ou la laisser à la Région. Dans le Pays Dolois, le Grand Dole, par son statut de communauté d'agglomération, était déjà AOM. Les Communautés de communes de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont pris la compétence. Jura Nord l'a laissée à la Région.

A l'échelle du bassin de mobilité, un contrat opérationnel de mobilité doit être signé. Le Pays Dolois a vocation à en être « signataire complémentaire », aux côtés de la Région, des AOM et des gestionnaires de gare.

D'autre part, c'est à l'initiative du Pays qu'a eu lieu **une réunion d'information sur le « Zéro Artificialisation Nette »**. Elle a eu lieu le 4 mars 2022, en présence des services de l'État et de la Région ainsi que du référent régional de la Fédération des SCoT. Elle a permis de présenter les contraintes créées par la loi du 22 août 2021 dite « Climat-Résilience », en particulier l'objectif de diminution par deux du rythme de l'artificialisation des sols d'ici 2030, puis son arrêt total en 2050. Cette rencontre a aussi permis d'envisager l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du Pays Dolois.

7. Le Conseil de Développement du Pays Dolois

Un Conseil de Développement est obligatoirement mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Dans le Pays Dolois, seule la Communauté d'agglomération du Grand Dole est concernée par cette obligation.

Toutefois, la loi prévoit, d'une part qu'un Conseil de Développement peut être mis en place dans tous les EPCI qui le souhaitent, d'autre part que des EPCI contigus peuvent créer un Conseil de Développement commun.

Ainsi, compte tenu de la cohérence entre les territoires du nord du département, il a été décidé en de créer un Conseil de Développement commun aux 4 EPCI du Pays Dolois.

Installée en Juin 2021, cette instance compte 40 membres (20 femmes et 20 hommes). Elle est co-présidée par Nadine BONNEFOY, chef de l'entreprise DMG à Ranchot (Jura Nord) et François LAVRUT, Président de la Chambre d'agriculture du Jura (Grand Dole).

Un Conseil de Développement est souvent présenté comme la déclinaison locale du Conseil Économique, Social et Environnemental au niveau national, ou du CESER au niveau régional.

Il est une instance consultative, qui a vocation à créer un dialogue entre les collectivités, les acteurs du territoire et les citoyens.

En 2022, le Conseil de Développement s'est réuni à 2 reprises :

- Le 21 Février, au siège de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne à Chaussin, pour une séance consacrée aux projets de territoires des Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne, et du Val d'Amour.
- Le 12 Septembre, à Mont-sous-Vaudrey, pour une séance consacrée au Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

8. Gouvernance de l'association

Au cours de l'année 2022, l'Assemblée Générale s'est réunie à deux reprises, le 14 mars et le 20 décembre.

Le Bureau, composé du Président Jean-Marie SERMIER et des 4 Présidents des EPCI membres, s'est réuni formellement à deux reprises, le 29 août et le 6 décembre, étant entendu que les contacts informels sont très réguliers.

S'agissant de l'équipe administrative, Sandrine WEIL-ROBIN, chargée de mission du Pays, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2022 pour rejoindre les services du Grand Dole. Laurent BOURGUIGNAT a été nommé Directeur du Pays au 1^{er} Janvier 2023. Jacqueline MANGIN rejoindra le Pays le 1^{er} Février 2023 en qualité de chargée de mission « Santé ».

...

L'année 2022 a donc été soutenue pour le Pays Dolois – Pays de Pasteur avec des initiatives fortes dans plusieurs domaines importants pour l'aménagement et la qualité de vie de notre territoire. Elle préfigure une année 2023 importante, voire charnière, qui devrait largement voir leur concrétisation.

L'Assemblée Générale du Pays, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le rapport moral pour l'année 2022**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

Fait à Dole,
Le 21 Février 2023

Le Président :

Jean-Marie SERMIER

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20230706-DCC2023074-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023